

## RAPPORT DE JURY DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DNL OCCITAN

**Session 2023**

**Objectif et cadre réglementaire :**

**La certification complémentaire « DNL »** concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques à l’école, au collège et au lycée. Dans le second degré, elle s‘adresse tout particulièrement aux enseignants susceptibles d’intervenir en section de langue régionale, sur postes spécifiques (SPEA) ou dans tout autre projet visant un enseignement intégré de l’occitan à divers champs disciplinaires (DNL hors section de langue régionale).

La certification complémentaire vient appuyer la mise en œuvre de l’article [Article D312-16-1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000021754895) du code de l’éducation qui indique : *« Dans le respect des dispositions de l'article L. 121-3, les enseignements des disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensés en partie dans une langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées. »*

## Pour se préparer à l’examen :

Il est indispensable de se référer aux différents **textes réglementaires** pour connaitre les conditions de passation, le format de l’épreuve et les modalités d’attribution. La page académique « Certification complémentaire » donne tous les renseignements nécessaires à cet effet : <https://www.ac-toulouse.fr/examen-de-la-certification-complementaire-123068>

Il est tout aussi essentiel de connaître les **orientations pédagogiques et le contexte d’enseignement des langues vivantes régionales**, de l’occitan en particulier. Voici quelques références conseillées :

* La circulaire du 14 décembre 2021 « Langues et cultures régionales. Cadre applicable et promotion de leur enseignement » <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>
* Les programmes d’enseignement des langues vivantes, consultables grâce à ce lien : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/pdPAFok4aH9kXBZ>
* « Le guide pour l’enseignement en langue vivante étrangère de l’école au lycée », tout à fait transposable à l’enseignement en langue vivante régionale : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>
* Le guide pour l’éveil à la diversité linguistique en maternelle qui vient de paraître et qui, bien que concernant le 1er degré, donne des perspectives interlangues et interculturelles intéressantes: <https://eduscol.education.fr/document/50921/download>

Nous conseillons aussi aux futurs candidats de se référer au CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues) et plus précisément de consulter le volume complémentaire qui présente depuis 2018 de nouveaux descripteurs : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>

Les ressources pédagogiques produites par le Centre d’Animation Pédagogique en Occitan (CAP’ÒC-Canopé) comptent un certain nombre d’ouvrages disciplinaires en occitan où le lexique spécifique est utilisé en contexte (mathématiques, géographie, arts, sciences, …). La consultation de ces ouvrages, dont certains sont accessibles en ligne, peut permettre de se familiariser avec le lexique et la formulation de consignes en occitan.

<https://www.capoc.fr/>

Enfin, nous renvoyons aussi les candidats désireux de s’informer davantage sur les modalités d’enseignement de l’occitan vers le site académique des langues vivantes (<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/occitan>) et vers le site de l’Office public de la langue occitane, organisme dont l’Education nationale est partenaire (<https://www.ofici-occitan.eu/fr/vous-souhaitez-enseigner-loccitan/ressources/> ).

# L’épreuve de certification :

L’épreuve est constituée de deux parties complémentaires : l’élaboration d’un dossier soumis à la lecture du jury et une épreuve orale de 30 minutes maximum.

## Le dossier en lui-même :

Le dossier fourni par le candidat n’est pas évalué par le jury mais nous insistons sur le fait que son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat à cette épreuve. Les candidats doivent garder à l’esprit l’importance du contenu sans négliger toutefois la mise en forme et la rigueur nécessaire à cet exercice de rédaction.

## L’exposé oral :

Nous rappelons que l’épreuve orale de trente minutes maximum débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d’un entretien avec le jury, d’une durée de vingt minutes maximum qui s’effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue vivante dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

Le texte réglementaire précise que **:**

« *L’exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l’option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l’enseignement ou dans un autre domaine*, *notamment à l’occasion de stages, d’échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel ».*

Lors de cette étape, le jury attend du candidat qu’il puisse faire preuve d’aisance et de fluidité dans son propos. Un texte appris par cœur et énoncé sur le mode d’un écrit oralisé n’est donc pas le modèle attendu.

Concernant l’exposé, le texte indique que :

« *L’ exposé est suivi d’un entretien avec le jury, d’une durée de vingt minutes maximum, dont l’objet est d’apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d’enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l’organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l’option correspondant à la certification complémentaire choisie et d’estimer ses capacités de conception et d’élaboration et d’implication dans la mise en œuvre, au sein d’une école ou d’un établissement scolaire du second degré, d’enseignements ou d’activités en rapport avec ce secteur. Le jury tient compte du niveau d’enseignement (primaire ou secondaire) dans lequel le candidat a vocation à intervenir* » **(BO n°7 du 12 février 2004).**

L’échange avec le jury permettra donc dans un second temps d’évaluer les capacités et compétences du candidat à interagir en langue cible et à répondre aux questions du jury. Il permettra de faire le point notamment sur l’implication du candidat dans un projet pédagogique grâce à une connaissance précise des contenus d’enseignement et des programmes dans les deux disciplines, linguistique et non linguistique.

Le candidat devra aussi montrer une réflexion approfondie sur le cadre institutionnel et les enjeux de l’enseignement de la DNL dans le second degré ainsi que sur la plus-value de cet enseignement pour les élèves. De même, il pourra faire état d’une collaboration mise en œuvre ou à mettre en œuvre avec les professeurs de LV tant au niveau de l’enseignement que sur l’évaluation. Un projet pédagogique réfléchi témoignera d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire et sera particulièrement apprécié lors des échanges avec le jury.

**Les compétences attendues :** (BO du 28 octobre 2004)

**L’entretien** permettra au jury d’apprécier de façon précise :

* **la maîtrise de la langue occitane** (l’aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d’une correction parfaite, la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, la maîtrise du langage de la classe)
* **la connaissance du cadre institutionnel des sections linguistiques** (les principaux textes réglementaires relatifs à l’enseignement bilingue ou renforcé)
* **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, mobiliser une approche contrastive des langues et cultures, …)
* **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue occitane**, notamment au plan des attentes, de l’attitude face à la langue cible, de l’appui adéquat sur la langue française, des critères d’évaluation, des difficultés particulières d’apprentissage à anticiper, du choix des thèmes et supports, etc.;
* **la capacité à concevoir un projet en lien avec l’environnement des élèves** (lieux de pratique, réseau associatif, milieu familial,…) **dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**

Pour les futurs candidats, outre les conseils donnés plus haut, le jury préconise un travail approfondi sur la langue, une collaboration étroite avec les collègues de LV, ou tout autre référent linguistique, et l’implication dans un projet d’équipe afin de répondre au mieux aux exigences de l’examen.

Le jury adresse tous ses vœux de réussite aux futurs candidats dont la motivation est bien réelle.

